

Le PPRE

- **Programme personnalisé de réussite éducative**
- Concerne les enfants présentant un retard dans les apprentissages ou une maîtrise insuffisante des compétences attendues,
- A la demande des parents et/ou des enseignants.

Le PAP

- **Plan d'accompagnement personnalisé**
- Concerne les enfants présentant un ou plusieurs trouble(s) des apprentissages,
- A la demande des enseignants ou de la famille.

Les aménagements scolaires

Le PPS

- **Projet Personnalisé de scolarisation**
- Concerne les élèves présentant des troubles d'apprentissage et/ou une situation de handicap,
- Le PPS se fait en lien avec MDPH par le biais d'un document de liaison (le GEVA-Sco)

Le PAI

- **Projet d'accueil individualisé**
- Concerne les élèves présentant des pathologies médicales qui nécessitent des aménagements du quotidien : asthme, migraines, allergies, etc.

